



Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250408-202521C-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Catherine FARDEL pouvoir Magali LARAPIDIE, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS--ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE

Secrétaire de séance : Jacques LASSALLE

DELIB_2025/21_Finances

Fonds de concours 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L 5215-26 ou L5216-5 VI40,
VU la délibération du Conseil municipal n°2018/50 n°28 en date du 21 août 2018 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Médullienne,

VU les statuts de la Communauté de Communes Médullienne et notamment les dispositions incluant la Commune de BRACH, comme l'une de ses communes membres,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous.

INVESTISSEMENT : 225 101,12 € HT

Création d'une voie verte et d'un aménagement sécuritaire sur la RD104E4 Route de Lacanau.

Travaux : 213 202,59 € HT

Maîtrise d'œuvre : 11 898,53 € HT

Subvention demandée au titre de la DETR (environ 7%)

16 213,13 €

Subvention demandée au département au titre des amendes de police (24%)

54 454,00 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250408-202521C-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER un fonds de concours à la Communauté de Communes Médullienne en vue de participer au financement de la création d'une voie verte et d'un aménagement sécuritaire sur la RD104E4 Route de Lacanau, à hauteur de 10 000,00 € soit 4 %.

D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 144 433,99 € HT soit environ 64 %.

D'AUTORISER le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
J.LASSALLE

Le Maire,
D.PHOENIX